

Le Secrétaire Général
Monsieur John Benmussa
5 rue FILLIAT
BP 721
07007 PRIVAS

Le 06 septembre 2025

*Exp. Ginés MARTINEZ, Coordonnateur du projet PGS*Tél : 06 14 22 73 72 -
gines.zenitram@gmail.com*

Objet : Un Plan de Gestion Sédimentaire pour le Bassin de l'Eyrieux –

Monsieur le Secrétaire Général ,

A la suite de la vidange du barrage de Collanges en octobre 2024, la FRAPNA avait adressé le 28 novembre 2024 une lettre à Madame la Préfète pour exprimer ses regrets devant de cette expérience qui s'est avérée inutile et préjudiciable. L'homme de l'art pouvait appréhender sans l'expérimenter que l'ouverture de la vanne de fond ne serait pas opérante pour résoudre l'accumulation sédimentaire créée depuis 40 ans par cette retenue.

Depuis les années 2000, différentes études menées sous l'égide du syndicat de rivière le SMEC, concluent à l'impérieuse nécessité de définir et de mettre en œuvre une solution au transit sédimentaire au droit de cet ouvrage. Aujourd'hui plus de la moitié de sa capacité de stockage d'eau est réduite par plus de 1,5 million de m³ de sédiments, c'est autant de perdu pour le soutien d'étiage ou encore pour les capacités d'irrigation.

Lors de votre intervention le 2 juin 2025 à l'ouverture de la réunion du COPIL du PTGE du bassin de l'Eyrieux à Beauchastel, vous avez vigoureusement invité les parties à s'emparer sans tarder à trouver et à mettre en œuvre des solutions pour rétablir le transit sédimentaire sur l'Eyrieux. Nous partageons totalement cet objectif pour répondre aux exigences réglementaires inscrites dans la Directive Cadre sur l'Eau (DCE/2 000/60/CE) et sa transcription dans la loi Eau et milieux aquatiques (L 2006-1772) ainsi que les dispositions du SDAGE et de son Programme de Mesures (PDM).

Cependant, la problématique sédimentaire sur l'Eyrieux ne se limite pas à l'obstacle du barrage de Collanges, même si celui-ci est majeur. D'autres ouvrages entravent la continuité du transit sédimentaire détériorant les fonctionnalités du cours d'eau.

La missive de la FRAPNA (Cf. supra) plaidait pour une action d'envergure à l'échelle du bassin versant pour résoudre la problématique sédimentaire en s'assurant de l'implication de toutes les parties et en s'entourant des plus larges compétences scientifiques et techniques avec une approche multidisciplinaire.

C'est cette perspective qui nous anime, confortés par les enseignements d'une mission de terrain le long de l'Eyrieux les 24 et 25 juillet dernier. Concrètement, nous préconisons qu'il

soit établi et mis en œuvre, un Plan de Gestion Sédimentaire (PGS) sous maîtrise d'ouvrage du SMEC en étroite concertation avec toutes les autres Parties prenantes ; sans exhaustivité : les élus, le PNRMA, le gestionnaire du Site Natura 2000 Eyrieux et Affluents, les usagers et leurs représentants, l'inter-communauté, les irrigants, les exploitants et des d'ouvrages, les clubs d'activités aquatiques...et avec l'accompagnement et le soutien de la Préfecture, des Administrations et de l'Agence de l'Eau.

Un PGS est un processus de diagnostic partagé qui s'inscrit dans un temps long. Les objectifs et les moyens gagneront à être partagés avec les habitants de la vallée et les différentes structures locales. Dans cette optique des actions de sensibilisation, voire un séminaire avec des scientifiques et des acteurs techniques pourront être proposés.

Convaincus de la convergence de nos constats et des objectifs poursuivis, nous serions heureux d'en conforter les analyses et les moyens avec vous et les services de la Préfecture en charge de ces questions. Dans cette perspective, nous nous rendrons disponibles pour nous rencontrer à votre convenance.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos respectueuses salutations.

Bassin Eyrieux Environnement
Développement (BEED)

Cécile PARNOTTE
Présidente



Comité Départemental de
l'Ardèche de Canoë-Kayak

Philippe CAILLEBOTTE
Vice-Président



Fédération de Pêche de
l'Ardèche

Emmanuel VIALLE
Président



France Nature Environnement
AuRA

Michel JARRY
Président



FRAPNA 07 (*)

Anne Le Corre,
Présidente



(*) Ginés MARTINEZ, Coordonnateur du projet PGS*Tél : 06 14 22 73 72 -
gines.zenitram@gmail.com

Copies

- E. Darmon – sous-préfète de Tournon/Rhône,
- DDT : A. Bronner, S. Younger, E. Carrot
- Signataires : C. Parnotte ; Ph. Caillebotte, E. Vialle, M. Jarry, A. Le Corre
- Eyrieux Crussol : Christophe Gautier Valérie Charvillat
- Agence de l'Eau RMC, Délégation de Lyon : N. Alban
- PNR -Monts Ardèche : D. Allix
- Natura 2000 Eyrieux & Affluents : JP. Anchisi

Annexe

Sources documentaires et justification des objectifs

Guide technique : Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion sédimentaire – Secrétariat technique du Bassin Rhône-Méditerranée, juin 2024.

DOCOB du site N2000 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » (FR8201658) Code action HAB 1.1.2 : « Améliorer la franchissabilité de certains seuils et restaurer le transport solide » – priorité forte

Document Unique de Gestion (DOCUGE) du site N 2000 FR8201658 et de l'ENS « Serres Boutiérots et vallées de l'Auzène, de la Gluèyre et de l'Orsanne » – Vf 2-11 2015- Au Chapitre 5 – Analyse écologique et fonctionnelle

- Page 31: l'artificialisation et le cloisonnement des cours d'eau par des seuils et barrages entraînent une homogénéisation des habitats, une baisse de la biodiversité et une perturbation du transport solide.
- Page 32: déséquilibres hydrauliques et sédimentaires aggravés par les faibles débits estivaux et les crues violentes, ainsi que par la présence de barrages comme celui des Collanges, qui bloquent le transit sédimentaire et accentuent l'érosion des berges.

Analyse du transport solide de l'Eyrieux – Vincent Koulinski, décembre 2001

Cette étude identifie il y a déjà 24 ans, un déficit sédimentaire causé par les seuils, avec un risque d'enfoncement du lit en aval des barrages si le transit n'est pas rétabli. Des interventions sont proposées, à réévaluer dans le cadre d'un plan de gestion sédimentaire.

Étude de détermination de l'espace de bon fonctionnement (EBF) de l'Eyrieux aval –

Setec Hydratec, 2020

Elle s'appuie sur l'étude ETRM 2012 et le guide EBF AERMC 2016 pour élaborer des interventions adaptées aux besoins locaux. L'étude qui cherche à concilier les attentes des communes et des agriculteurs avec la préservation du fonctionnement hydraulique de l'Eyrieux, révèle que les apports sédimentaires sont limités et proviennent surtout de l'amont du bassin versant.

SDAGE RMC 2022-2027

Orientation fondamentale 6A-07: Mettre en œuvre une politique de gestion des sédiments

- Vise à améliorer l'état écologique des eaux et à prévenir les inondations, en associant les collectivités et les exploitants d'ouvrages, tout en s'adaptant aux dynamiques hydro sédimentaires.
- Met en avant les bénéfices économiques d'une gestion sédimentaire efficace : recharge des nappes, stabilité des berges, sécurité des captages, transport fluvial.
- Encourage la reconquête des espaces de bon fonctionnement (dispositions 6A-01 et 6A-02), notamment par des opérations de recharge sédimentaire et de restauration des apports solides.
- Préconise la mise en place de zones de régulation du transport solide, plus durables et moins impactantes que les plages de dépôts (p. 203–204).

Objectifs environnementaux : Prise en compte des zones protégées dans les Programmes de Mesures (PDM)

Chapitre 10 (p. 323) : les sites Natura 2000 :

- Doivent faire l'objet de mesures spécifiques, conformément à l'article 4.1.c de la DCE.
- En cas de risque de non-atteinte des objectifs environnementaux pour une masse d'eau, une mesure issue du DOCOB peut être retenue si elle est jugée pertinente pour l'atteinte du bon état écologique. Une double exemption peut alors être envisagée avec un report à 2027.

Concrètement, le PGS vise l'application la mesure (Cf. PDM) MIA0204 : Restaurer l'équilibre sédimentaire et le profil en long du cours d'eau sur les masses d'eau :

- FRDR444a : L'Eyrieux du ruisseau du Ranc Courbier inclus à l'amont de la confluence avec la Dunière.
- FRDR444b : L'Eyrieux de l'amont de la confluence avec la Dunière à sa confluence avec le Rhône